

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Runs sauvages : position de la Ville de Mérignac concernant l'ancien circuit**

Il convient de ne pas entretenir de confusion : les runs sauvages à Bordeaux et le circuit auto-moto de Mérignac sont deux questions distinctes.

La fermeture de l'ancien circuit est intervenue après 7 ans de contentieux avec les entreprises gestionnaires **occupants sans droit ni titre**. La décision du tribunal judiciaire de Bordeaux du 17 juin 2021 a mis fin à ce long feuilleton en ordonnant l'expulsion des occupants et en les condamnant à payer 200 000 euros de dommages et intérêts et 14 000 euros d'indemnité mensuelle d'occupation à compter du 1er janvier 2019, soit au total puis de 600 000 euros. L'expulsion a été mise en œuvre par les autorités préfectorales en mars 2022 en application de ce jugement qui n'a été contesté par aucune des parties.

Le maire de Mérignac et président de Bordeaux-Métropole rappelle que le terrain est dorénavant dévolu à la réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage dont les travaux d'aménagement ont démarré le 17 avril dernier avec une livraison prévue à l'automne. Cette aire répond à un impératif d'intérêt général et permettra de mettre la Métropole en conformité avec la loi. Elle complètera celle de Bordeaux Nord (en service) et celle d'Artigues (livraison prévue en juillet).

Quant aux runs sauvages, ils existent depuis des années – particulièrement dans la zone de Bordeaux Lac - et ce y compris durant la période d'exploitation du circuit de Mérignac. Il n'y a donc aucun lien entre les deux questions.

Alain Anziani respecte l'attachement de la fédération française des motards en colère et de nombreux passionnés de loisirs mécaniques à ce circuit.

Il rappelle toutefois qu'un tel équipement en agglomération est difficilement soutenable en raison des nuisances sonores subies par les riverains. Il nécessite aussi un encadrement professionnel et l'engagement de responsabilités personnelles pour éviter des accidents comme celui qui vient de se produire. Monsieur le préfet a annoncé d'ailleurs le renforcement des contrôles et de la répression de ces pratiques dangereuses.

**Contact presse :**

Aude Constant

[a.constant@merignac.com](mailto:a.constant@merignac.com) / 06 70 92 84 30